En poursuivant votre navigation sans modifier vos paramètres de cookies, vous acceptez l'utilisation des cookies. Pou gérer et modifier ces paramètres, cliquez iciFermer



## Echéancier de mise en application de la loi

Date de dernière mise à jour de l'échéancier : 29/01/2016

Liste des mesures d'application de la loi

	1	Liste des mesures d'application de la loi	
Articles	Base légale	Objet	Décrets (ou observations)
Article 7	Art L 123-5-2 du code de l'urbanisme	Dérogation aux règles relatives à l'emprise au sol, à la hauteur, à l'implantation et à l'aspect extérieur des constructions.	Publication envisagée en février 2016
Article 8 II		Exigences auxquelles doit satisfaire un bâtiment à énergie positive (BEPOS), et un bâtiment à haute performance environnementale, exigences liées à l'exemplarité énergétique et environnementales à préciser.	Publication envisagée en février 2016
Article 8 IV	Art L.128-1 du code de l'urbanisme	Décret d'application de l'article L.128-1 du code de l'urbanisme relatif au bonus constructibilité - élargissement au BEPOS pour le volet énergie - élargissement à la performance environnementale.	Publication envisagée en février 2016
Article 9	Art L. 142-1 du code de la construction et de l'habitation	Décret d'application de l'article L. 142-1 du code de la construction et de l'habitation relatif au conseil d'administration du centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB) - élargissement composition du CA (parlementaires, représentants de collectivités locales).	Publication envisagée en février 2016
Article 10, 3°	Art L. 142-6 du code de la construction et de l'habitation	Règles relatives au Conseil supérieur de la construction et de l'efficacité énergétique.	Décret n° 2015-1554 du 27/11/2015
Article 11	Art L. 111-10-5 du code de la construction et de l'habitation, III	Carnet numérique de suivi et d'entretien du logement.	Publication envisagée en juillet 2016
Article 12, 2°	Art 6 de la loi n°89- 462 du 6 juillet 1989	Définition du critère minimal de performance énergétique à respecter dans les critères de décence et d'un calendrier de mise en œuvre échelonné.	Publication envisagée en juin 2016
Article 13	Art L. 443-7 du code de la construction et de l'habitation	Norme minimale de performance énergétique (extension de l'interdiction de vente de logements HLM énergivores aux logements individuels).	Décret n° 2015-1812 du 28/12/2015
Article 14, I	Art L. 111-10 du code de la construction et de l'habitation	Travaux embarqués permettant d'atteindre, en une ou plusieurs étapes, pour chaque bâtiment ou partie de bâtiment, un niveau de performance énergétique compatible avec les objectifs de la politique énergétique nationale.	Publication envisagée en février 2016
Article 14, I	Art L. 111-10 du code de la construction et de l'habitation (CCH)	Obligation de gestion active dans les rénovations importantes.	Un nouveau décret n'est pas nécessaire, ces dispositions sont déjà appliquées par l'art R131-26 du CCH.
Article 14, III	Art L. 111-11-3 du code de la construction et de l'habitation	Exigences acoustiques lors de travaux de rénovation en zone de bruit.	Publication envisagée en juin 2016
Article 14, V	Art L. 111-9 du code de la construction et de l'habitation	Prise en compte des GES dans la RT en 2018.	Publication envisagée en 2018 (date d'entrée en vigueur de la disposition)

Article 17	Art L. 111-10-3 du code de la construction et de l'habitation	Décret d'application de l'article L. 111-10-3 du code de la construction et de l'habitation, instaurant une obligation croissante de travaux dans le secteur tertiaire tous les 10 ans.	Publication envisagée en décembre 2015
Article 20, I, 2°	Art L. 312-7 du code de la construction et de l'habitation, I, 1°	Fonds de garantie pour la rénovation énergétique : conditions de ressources des bénéficiaires.	Publication envisagée en février 2016
Article 20, I, 2°	Art L. 312-7 du code de la construction et de l'habitation, III	Composition, modes de désignation des membres et modalités de fonctionnement du conseil de gestion du fonds de garantie pour la rénovation énergétique.	Publication envisagée en février 2016
Article 20, I, 2°	Art L. 312-7 du code de la construction et de l'habitation, IV	Modalités d'intervention du fonds de garantie pour la rénovation énergétique.	Publication envisagée en février 2016
Article 20, I, 2°	Art L. 312-7 du code de la construction et de l'habitation, IV	Fonds de garantie pour la rénovation énergétique : définition des travaux éligibles et conditions de ressources des bénéficiaires.	Publication envisagée en février 2016
Article 23, I	Art L 511-6 du code monétaire et financier, 8° (CMF)	Conditions d'autorisation des sociétés de tiers- financement par l'Autorité de contrôle prudentiel à exercer des activités de crédit, ainsi que les règles de contrôle interne qui leur sont applicables à ce titre.	Décret n° 2015-1524 du 25/11/2015
Article 24, 4°	Art L. 314-14-1 du code de la consommation	Calcul de l'indemnité que peut réclamer le prêteur à l'emprunteur défaillant dans le cadre d'un prêt viager hypothécaire (PVH).	Décret n° 2015-1849 du 29/12/2015
Article 26, I	Art L. 241-9 du code de l'énergie	Modification des conditions de dérogation à l'obligation d'individualisation des frais de chauffage (impossibilité technique ou coût excessif résultant de la nécessité de modifier l'ensemble de l'installation).	Publication envisagée en février 2016
Article 28, I	Article L337-3-1, code de l'énergie	Consommateur domestique avec tarification spéciale : mise à disposition des données de comptage de consommation d'électricité accompagnée d'une offre de transmission de données de consommation.	Publication envisagée en décembre 2015
Article 28, II	Art L. 341-4 du code de l'énergie	Mise à disposition des données de comptage de consommation sous forme anonymisée et agrégée à l'échelle de l'immeuble par les gestionnaires des réseaux publics de distribution d'électricité.	Publication envisagée en décembre 2015
Article 28, V	Art. L. 445-6 du code de l'énergie	Consommateur domestique avec tarification spéciale : mise à disposition des données de comptage de consommation et transmission de données de consommation de gaz.	Publication envisagée en décembre 2015
Article 28, VI	Art. L. 453-7 du code de l'énergie	Mise à disposition des données de comptage de consommation sous forme anonymisée et agrégée à l'échelle de l'immeuble par les gestionnaires des réseaux publics de distribution de gaz naturel.	Publication envisagée en décembre 2015
Article 30, I, 2°	Art. L. 221-1-1. du code de l'énergie	Obligations d'économies d'énergie spécifiques à réaliser au bénéfice des ménages en situation de précarité énergétique.	Décret n° 2015-1825 du 30/12/2015
Article 30, I, 10°	Art L.221-12 du code de l'énergie	Modalités relatives aux obligations d'économie d'énergie et au certificat d'économie d'énergie.	Décret n° 2015-1825 du 30/12/2015
Article 37, III	Art. L. 224-7 du code de l'environnement, 1°	Critères définissant les véhicules ayant un faible niveau d'émission de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques pour les véhicules de moins de 3,5 t.	Publication envisagée en décembre 2015
Article 37 III	Art. L. 224-8 du code de l'environnement	Critères définissant les véhicules ayant un faible niveau d'émission de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques pour les véhicules de poids supérieurs à 3,5 t	Publication envisagée en décembre 2015
Article 37 III	Art. L. 224-8 du code de l'environnement	Critères définissant les autobus et autocars ayant un faible niveau d'émission.	Publication envisagée en décembre 2015
Article 37 III		L'obligation d'acquérir des véhicules propres pour les flottes publiques.	Publication envisagée en décembre 2015

	Art. L. 224-9 du code de l'environnement		
Article 37 VI		Modalités relatives à l'obligation d'acquérir des véhicules propres pour les flottes des loueurs de voitures.	Publication envisagée en décembre 2015
Article 37 VII		Modalités relatives à l'obligation d'acquérir des véhicules propres pour les flottes de taxi et les exploitants de voiture avec chauffeur.	Publication envisagée en décembre 2015
Article 37 VIII, 1°, a	Art L. 318-1 du code de la route	Critères définissant les véhicules à très faibles émissions pouvant bénéficier de conditions de circulation et de stationnement privilégiées.	Publication envisagée en décembre 2015
Article 39, I	Art L. 220 undecies A du code général des impôts, III	Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos : obligations déclaratives.	Publication envisagée en octobre 2015
Article 40, 5°		Stratégie pour le développement de la mobilité propre.	Publication envisagée en mai 2016
Article 41, III	Art L. 111-5-2 du code de la construction et de l'habitation, III, 4°	Obligation de stationnement vélo et de pré- équipement pour les véhicules électriques à la construction de bâtiments (nombre minimal de places).	Publication envisagée en février 2016
Article 41, IV	Art L. 111-5-4 du code de la construction et de l'habitation	Parc de stationnement annexe : obligations de pré- équipement pour les véhicules électriques et de stationnement vélo lors de travaux dans les bâtiment existants.	Publication envisagée en février 2016
Article 43, II	article L. 661-1-1, code de l'énergie	Objectif d'incorporation de biocarburants avancés dans la consommation finale d'énergie du secteur des transports et liste des biocarburants conventionnels et des biocarburants avancés.	Publication envisagée en mai 2016
Article 45, IV		Personnes publiques ou privées exploitant un aérodrome devant établir un programme de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et des polluants atmosphériques.	Publication envisagée en décembre 2015
Article 48, I	Art L 2213-4-1 du CGCT, V	Zone à circulation restreinte : dérogations et sanctions.	Publication envisagée en décembre 2015
Article 50, I	Article L3261-3, I, code du travail	Montant de l'indemnité kilométrique vélo.	Publication envisagée en octobre 2015
Article 50, I	Article L3261-3, I, code du travail	Condition de cumul de l'indemnité kilométrique vélo avec l'abonnement de transport.	Publication envisagée en octobre 2015
Article 50, II	Art L. 131-4-4 du Code de la sécurité sociale	Plafond de l'exonération de cotisations sociales de la participation de l'employeur aux frais de déplacements de ses salariés, entre leur domicile et le lieu de travail réalisés à vélo ou à vélo à assistance électrique.	Publication envisagée en octobre 2015
Article 52, V	Art 2113-5 du code des transports	Servitude en tréfonds pour permettre l'implantation, l'aménagement et l'entretien des ouvrages nécessaires aux projets d'infrastructures de transport public ferroviaires ou guidés déclarés d'utilité publique.	Décret n° 2015-1572 du 2/12/2015
Article 60, 2°	Art L. 631-1 du code de l'énergie, III	Raffinage de pétrole brut en France métropolitaine : justification de la capacité de transport maritime sous pavillon français.	Publication envisagée en décembre 2015
Article 64	Art L.222-9 du code de l'environnement	Objectifs de réduction des émissions de polluants atmosphériques.	Publication envisagée en juin 2016
Article 65		Contrôle technique renforcé sur les émissions de polluants atmosphériques et des particules fines.	Publication envisagée en février 2016
Article 66, I, 2°	Art L 222-4 du code de l'environnement	Abrogation de l'article R. 221-2 et du 3° de l'article R. 572-3 du code de l'environnement, modification du 1° de l'article R. 222-13 du code de l'environnement.	Publication envisagée en décembre 2015
Article 66, II, 2°	Art L. 1214-8-1 du code des transports	Évaluations et calculs des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques générés par les	Publication envisagée en février 2016

		déplacements dans un un plan de déplacements urbains (PDU).	
Article 70, V, 1°	Art L 541-1 du code de l'environnement	Cadre réglementaire adapté pour les combustibles solides de récupération (CSR).	Publication envisagée en décembre 2015
Article 71	Art L. 521-4 du code de l'énergie, 8°	Ajout au modèle de cahier des charges des concessions hydrauliques des conditions dans lesquelles les bois flottants s'accumulant sur l'installation sont récupérés en vue d'une valorisation ultérieure.	Publication envisagée en décembre 2015
Article 73	Art L 541-10-5 du code de l'environnement, III	Fin de la mise à disposition des gobelets, verres et assiettes jetables de cuisine pour la table en matières plastiques non constitués de matières biosourcées - teneur biosourcée minimale des gobelets, verres et assiettes et conditions dans lesquelles cette teneur est progressivement augmentée.	Publication envisagée en 2016
Article 75, I, 2°	Art L 541-10-5 du code de l'environnement, II	Conditions d'application de l'interdiction des sacs plastiques à usage unique, notamment teneur biosourcée minimale des sacs en matières plastiques exemptés de l'interdiction et modalités d'information du consommateur.	Publication envisagée en octobre 2015
Article 76	Article 13 de loi nº 2014-856	Ajout au schéma de promotion des achats publics responsables des aspects écologiques.	Publication envisagée en janvier 2016
Article 77, III	Art L 541-10-2 du code de l'environnement	Obligation de contractualiser avec un éco-organisme pour assurer le traitement de déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) professionnels.	Publication envisagée en octobre 2015
Article 77, VII, 4°	Art L 121-117 du code de la consommation	Obligation pour les réparateurs de véhicules de proposer des pièces de rechange issues de l'économie circulaire.	Publication envisagée en 2016
Article 81	Art L 541-10-7 du code de l'environnement	Filière de responsabilité élargie du producteur (REP) « bouteilles de gaz » : mise à jour de la partie réglementaire du code de l'environnement suite à l'évolution de la loi.	Publication envisagée en septembre 2016
Article 85, I	Article L5242-9-1, code du transport	Conditions relatives au recyclage des navires.	Décret n° 2015-1573 du 2/12/2015
Article 89, I	Art L 541-10-10 du code de l'environnement	Modalités d'application de la filière REP « bateaux de plaisance » (responsabilité élargie du producteur).	Publication envisagée en novembre 2016
Article 90	Art 90 de la LTECV	Obligation pour les producteurs réalisant volontairement une communication ou une allégation environnementale concernant leurs produits de mettre à disposition conjointement les principales caractéristiques environnementales de ces produits.	Publication envisagée en janvier 2016
Article 91, I, 2°, a	Art L 541-10-1 du code de l'environnement	Conditions selon lesquelles les publications de presse peuvent apporter tout ou partie de leur contribution en nature au recyclage.	Publication envisagée en mars 2016
Article 91, I, 2°, a	Art L 541-10-1 du code de l'environnement, IV	Ajustements du périmètre de la filière REP des papiers graphiques.	Décret n° 2015-1827 du 30/12/2015
Article 93	Art L 541-10-9 du code de l'environnement	Reprise des déchets du BTP chez les distributeurs.	Publication envisagée en octobre 2015
Article 95, 1°	Art L. 541-25-1 du code de l'environnement	Encadrement des installations de stockage de déchets inertes (ISDI).	Publication envisagée en octobre 2015
Article 96	Art L 541-21-2 du code de l'environnement	Modalités d'application du tri en « 5 flux » par les professionnels, dont spécificités pour le tri des papiers de bureau.	Publication envisagée en octobre 2015
Article 98, 3°	Art L 2224-17-1 du CGCT	Indicateurs techniques et financiers, basés sur la comptabilité analytique à assurer par la collectivité territoriale, qui figurent obligatoirement dans le rapport sur la gestion des déchets.	Décret n° 2015-1827 du 30/12/2015
	Article 314-1, code de l'énergie	Liste des installations éligibles à l'obligation d'achat.	Publication envisagée en décembre 2015

Article 104, I, 1°			
Article 104, II	Article 314-1, code de l'énergie	Définition de la puissance installée pour les installations de production d'électricité qui utilisent des énergies renouvelables.	Décret n° 2016-23 du 18/01/2016
Article 104, III	Art L. 314-2 du code de l'énergie	Définition des installations situées sur le territoire métropolitain continental pouvant bénéficier d'un nouveau contrat d'achat, à condition qu'elles aient été amorties et que le niveau des coûts d'exploitation d'une installation performante représentative de la filière soit supérieur au niveau de l'ensemble de ses recettes.	Publication envisagée en décembre 2015
Article 104, VI	Art L. 314-18 du code de l'énergie	Liste des installations éligibles au complément de rémunération.	Publication envisagée en décembre 2015
Article 104, VI	Art L. 314-19 du code de l'énergie	Conditions pour bénéficier du complément de rémunération suite à un contrat d'achat (expiration du contrat d'achat ou rupture anticipée) - (renvoi au décret du L. 314-27).	
Article 104, VI	Art L. 314-19 du code de l'énergie	Définition des installations amorties pouvant bénéficier d'un contrat de complément de rémunération suite à un contrat d'achat, dont le niveau des coûts d'exploitation d'une installation performante représentative de la filière est supérieur au niveau de l'ensemble de ses recettes.	Publication envisagée en décembre 2015
Article 104, VI	Art L. 314-20 du code de l'énergie	Conditions dans lesquelles les ministres chargés de l'énergie et de l'économie arrêtent, après avis de la Commission de régulation de l'énergie (CRE), les conditions du complément de rémunération pour les installations mentionnées à l'article L. 314-18.(renvoi au décret du L. 314-27).	Publication envisagée en décembre 2015
Article 104, VI	Art. L. 314-21 du code de l'énergie, 2°	Définition des installations ayant été amorties et pour lesquelles le niveau des coûts d'exploitation d'une installation performante représentative de la filière est supérieur au niveau de l'ensemble de ses recettes, pouvant bénéficier plusieurs fois d'un contrat de complément de rémunération tant que ces coûts restent supérieurs à ces recettes.	Publication envisagée en décembre 2015
Article 104, VI	Art. L. 314-25 du code de l'énergie	Mise en oeuvre du contrôle des installations ayant demandé un contrat de complément de rémunération (périodicité, modalités de fonctionnement du système de contrôle, agrément et points de contrôle pour les organismes agréés destinés à contrôler les installations énergie renouvelable (ENR).	Publication envisagée en février 2016
Article 104, VI	Art. L. 314-27 du code de l'énergie	Conditions relatives au complément de rémunération.	Publication envisagée en décembre 2015
Article 104, VIII	Art. L. 314-6-1 et Art L. 314-13 du code de l'énergie	Conditions de l'agrément et modalités de subrogation d'un organisme agréé à EDF pour les contrats d'achat.	Publication envisagée en décembre 2015
Article 104, X	Art L. 314-7-1 du code de l'énergie	Mise en oeuvre du contrôle des installations ayant demandé un contrat d'achat (périodicité, modalités de fonctionnement du système de contrôle, agrément et points de contrôle pour les organismes agréés destinés à contrôler les installations ENR).	Publication envisagée en février 2016
Article 105	Article L. 342-3 du code de l'énergie	Dérogations au délai de raccordement d'une installation de production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelable.	Publication envisagée en février 2016
Article 105	Article L. 342-3 du code de l'énergie	Pénalités pour non-respect des délais de raccordement d'une installation de production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelable.	Publication envisagée en février 2016
Article 106, II	Art L. 311-11-1 du code de l'énergie	Association du Président de la collectivité à la définition des modalités d'appels d'offres en matière d'électricité (Corse, Réunion, Guyane, Martinique, Guadeloupe, Mayotte).	Publication envisagée en 2016

ns lauréates emande de nnement du de contrôle ontrôler les	Publication envisagée en février 2016
elatives aux suspension Iboursement 'électricité	Publication envisagée en février 2016
offres de nt de projet rées comme onétaire et	Publication envisagée en décembre 2015
niseurs.	Publication envisagée en juin 2016
niseurs.	Publication envisagée en juin 2016
groupement une chaîne t liés.	Publication envisagée en décembre 2015
lique d'un és pour le les contrats ent.	Publication envisagée en décembre 2015
és de ues formant ement liés.	Publication envisagée en décembre 2015
ulique de sés pour le les contrats ent.	Publication envisagée en décembre 2015
locales de mie mixte	Publication envisagée en décembre 2015
opérateur 14).	Publication envisagée en décembre 2015
ession et de	Publication envisagée en décembre 2015
itives à la drauliques.	Publication envisagée en décembre 2015
des contrats obligations pecter dans ture des miques de	Publication envisagée en février 2016
ı à la sous-	Publication envisagée en décembre 2016
et adaptés onnements	Publication envisagée en 2016
d'exploitant ase.	Publication envisagée en décembre 2016
	ploitant

Article 126, 1°	Art. L. 593-14 du code de l'environnement, II	Caractère substantiel d'une modification d'une installation nucléaire de base.	Publication envisagée en décembre 2016
Article 126, 1°	Art. L. 593-14 du code de l'environnement, II	Procédure d'autorisation en cas de modification substantielle d'une installation nucléaire de base.	Publication envisagée en décembre 2016
Article 126, 1°	Art. L. 593-14 du code de l'environnement, III	Installations ayant fait l'objet d'un décret de démantèlement : modification substantielle des conditions de démantèlement.	Publication envisagée en décembre 2016
Article 126, 1°	Art. L. 593-15 du code de l'environnement,	Modalités relatives aux installations nucléaires de base.	Publication envisagée en décembre 2016
Article 127, II	Art L 593-28, code de l'environnement	Modification de la procédure de démantèlement prévue aux articles 36 à 45 du décret n°2007-1557 du 2 novembre 2007 relatif aux installations nucléaires de base et au contrôle, en matières de sûreté nucléaire, du transport de substances radioactives.	Publication envisagée en décembre 2015
Article 130, I, 7°, b	Article L. 597-28 du code de l'environnement	Caractéristiques des installations à risque réduit : montant maximum de la responsabilité de l'exploitant pour un même accident nucléaire.	Publication envisagée en décembre 2015
Article 133, II	Art L 323-3 du code de l'énergie	Procédure de déclaration d'utilité publique des travaux d'électricité et de gaz qui ne nécessitent que l'établissement de servitudes ainsi que les conditions d'établissement desdites servitudes.	Décret n° 2015-1823 du 30/12/2015
Article 137, 4°	Art L 321-5 du code de l'énergie	Fixation des modalités de consignation des sommes destinées à rétablir le niveau de qualité sur le réseau de distribution.	Publication envisagée en décembre 2015
Article 141, I	Art L. 553-2 du code de l'environnement	Règles d'implantation des éoliennes vis à vis des installations militaires, des équipements de surveillance météorologique et de navigation aérienne.	Publication envisagée en juin 2016
Article 144	Art L 228-4 du code de l'environnement	Prise en compte dans la commande publique notamment de la performance environnementale des produits, en particulier de leur caractère biosourcé.	Publication envisagée en 2016
Article 151	Art L 337-6 du code de l'énergie	Modification du décret n°2009-975 du 12 août 2009 relatif aux tarifs réglementés de vente de l'électricité pour refléter la nouvelle méthode de construction des tarifs.	Décret n° 2015-1823 du 30/12/2015
Article 153, III	Art L 2224-31 du CGCT, I	Contenu du compte-rendu transmis par les gestionnaires de réseaux de distribution d'électricité aux autorités concédantes et précision des délais pour établir des inventaires détaillés.	Publication envisagée en décembre 2015
Article 153, III	Art L 2224-31 du CGCT, I	Contenu du compte-rendu transmis par les gestionnaires de réseaux de distribution de gaz aux autorités concédantes et précision des délais pour établir des inventaires détaillés.	Publication envisagée en novembre 2015
Article 153, IV, 2°	Art. L. 111-56-1.du code de l'énergie	Composition du comité du système de distribution publique d'électricité son fonctionnement et les modalités de transmission et de prise en compte de ses avis par ERDF et les AODE.	Décret n° 2016-43 du 26/01/2016
Article 153, IV, 2°	Art. L. 111-56-2.du code de l'énergie	Composition du comité du système de distribution publique d'électricité des zones non interconnectées, son fonctionnement et modalités de transmission et de prise en compte de ses avis par ERDF et les autorités organisatrices de la distribution d'énergie. (AODE).	Publication envisagée en février 2016
Article 156	Art. L. 351-1 du code de l'énergie	Définition des catégories de consommateurs électro- intensifs (entreprises fortement consommatrices).	Publication envisagée en octobre 2015
Article 156	Art. L. 351-1 du code de l'énergie	Objectifs de performance énergétique.	Publication envisagée en octobre 2015
Article 157	Art. L. 341-4-2 du code de l'énergie	Taux de réduction du tarif d'utilisation du réseau public de transport d'électricité.	Publication envisagée en octobre 2015

Article 157	Art. L. 341-4-2 du code de l'énergie	Critères d'utilisation du réseau d'électricité.	Publication envisagée en octobre 2015
Article 157	Art. L. 341-4-2 du code de l'énergie	Plafond de réduction du tarif d'utilisation du réseau public de transport d'électricité.	Publication envisagée en octobre 2015
Article 159, I	Art L 461-3 du code de l'énergie	Plancher de consommation et critères d'utilisation du réseau de gaz pour l'octroi d'une réduction des tarifs au bénéfice des entreprises gazo intensives.	Publication envisagée en décembre 2016
Article 161	Art L 452-2-1 du code de l'énergie	Dispositifs incitant les utilisateurs des réseaux de gaz à limiter leur consommation.	Publication envisagée en décembre 2016
Article 164, 1°	Art L 431-6-1 du code de l'énergie	Décision et modalités de mise en oeuvre par les opérateurs et les gestionnaires de réseaux de transport d'une modification de la nature du gaz acheminé.	Publication envisagée en juin 2016
Article 164, 2°	Art L 423-13 du code de l'énergie	Décision et modalités de mise en œuvre par les opérateurs et les gestionnaires de réseaux de distribution d'une modification de la nature du gaz acheminé.	Publication envisagée en juin 2016
Article 165, I, 1°	Art L 121-29 du code de l'énergie	Formule de péréquation.	Publication envisagée en décembre 2015
Article 165, I, 1°	Art L 121-29 du code de l'énergie	Modalités relatives au fonds de péréquation.	Publication envisagée en décembre 2015
Article 168, I, 2°	Art L. 271-2 du code de l'énergie	Fixation de la méthodologie utilisée pour établir les règles permettant la valorisation des effacements de consommation d'électricité sur les marchés de l'énergie et sur le mécanisme d'ajustement mentionné au L. 321-10.	Publication envisagée en juin 2016
Article 168, I, 2°	Art L. 271-3 du code de l'énergie	Effacements de consommation valorisés sur les marchés de l'énergie ou sur le mécanisme d'ajustement : part versée par le gestionnaire du réseau public de transport.	Publication envisagée en juin 2016
Article 168, I, 2°	Art L. 271-3 du code de l'énergie	Modalité relatives aux effacements de consommation d'électricité.	Publication envisagée en juin 2016
Article 173, I, 2°	Article L. 222-1 A du code de l'environnement	Budget Carbone : plafond national des émissions de gaz à effet de serre.	Décret n° 2015-1491 du 18/11/2015
Article 173, I, 2°	Article L. 222-1 B du code de l'environnement, I	Stratégie nationale de développement à faible intensité de carbone, dénommée "stratégie bas- carbone".	Décret n° 2015-1491 du 18/11/2015
Article 173, I, 2°	Art L 222-1-B du code de l'environnement, II	Principes et modalités de calcul des émissions de gaz à effet de serre des projets publics.	Publication envisagée en décembre 2016
Article 173, I, 2°	Art L 222-1-D du code de l'environnement, V	Conditions et modalités de révision simplifiée des budgets-carbone et de la stratégie bas-carbone.	Décret n° 2015-1491 du 18/11/2015
Article 173, I, 2°	Art L 222-1-E du code de l'environnement	Modalités de comptabilité carbone (gaz à effet de serre considérés, calcul du solde d'un budget carbone).	Décret n° 2015-1491 du 18/11/2015
Article 173, IV	Art. L. 225-102-1 du code du commerce	Prise en compte des enjeux climatiques dans le reporting responsabilité sociétale des entreprises (RSE), en élargissant les informations prévues dans le rapport présenté par les organes dirigeants de l'entreprise en assemblée générale des actionnaires aux conséquences sur le changement climatique de l'activité de l'entreprise et de l'usage des biens et services qu'elle produit.	Publication envisagée en mars 2016
Article 173, VI	Art. L. 533-22-1 du CMF	Présentation dans le reporting extra-financier des informations relatives aux moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique (part verte) et aux enjeux climato-énergétiques.	Décret n° 2015-1850 du 29/12/2015

Article 176, I	Art L. 141-1 du code de l'énergie	Programmation pluriannuelle de l'énergie.	Publication envisagée en mai 2016
Article 176, I	Art L. 141-6 du code de l'énergie	Modalités de révision simplifiée de la programmation pluriannuelle de l'énergie et modalités d'élaboration du volet dédié aux îles bretonnes.	Publication envisagée en mars 2016
Article 176, I	Art L. 141-7 du code de l'énergie	Critères de défaillance du système électrique.	Publication envisagée en mai 2016
Article 176, I	Art L. 141-8 du code de l'énergie	Eléments présents dans les bilans prévisionnels de l'offre et la demande des gestionnaires de réseaux publics.	Publication envisagée en décembre 2015
Article 176, I	Art L. 141-8 du code de l'énergie	Conditions dans lesquelles le gestionnaire du réseau public de transport d'électricité saisit l'autorité administrative des risques de déséquilibre entre les besoins nationaux et l'électricité disponible pour les satisfaire.	Publication envisagée en février 2016
Article 178, 3°	Art L. 121-28-1 du code de l'énergie	Modalités de fonctionnement du comité de gestion de la contribution au service public de l'électricité, désignation de ses membres et autorité de rattachement.	Publication envisagée en février 2016
Article 179, II, 1°, c	Art L. 142-1 du code de l'énergie	Modalités de délégation du recueil, du traitement et de la diffusion des informations relatives à l'énergie.	Publication envisagée en février 2016
Article 179, II, 3°, c	Art L. 142-9-1 du code de l'énergie	Registre national des installations de production et de stockage d'électricité : modalités d'application, périmètre du registre et informations recensées.	Publication envisagée en décembre 2015
Article 179, III, 1°	Art L. 111-72 du code de l'énergie	Mise à disposition des personnes publiques de donnée relatives à l'énergie : personnes publiques bénéficiaires, nature des données mises à disposition, maille territoriale des données et modalités de leur mise à disposition (Electricité Transport).	Publication envisagée en février 2016
Article 179, III, 2°	Art L. 111-73 du code de l'énergie	Mise à disposition des personnes publiques de donnée relatives à l'énergie : personnes publiques bénéficiaires, nature des données mises à disposition, maille territoriale des données et modalités de leur mise à disposition (Electricité Distribution).	Publication envisagée en février 2016
Article 179, III, 3°	Art L. 111-77 du code de l'énergie	Mise à disposition des personnes publiques de donnée relatives à l'énergie : personnes publiques bénéficiaires, nature des données mises à disposition, maille territoriale des données et modalités de leur mise à disposition (Gaz Transport).	Publication envisagée en février 2016
Article 179, III, 3°	Art L. 111-77 du code de l'énergie	Mise à disposition des personnes publiques de donnée relatives à l'énergie : personnes publiques bénéficiaires, nature des données mises à disposition, maille territoriale des données et modalités de leur mise à disposition (Gaz Distribution).	Publication envisagée en février 2016
Article 179, IV	Art L. 142-10 du code de l'énergie	Opérateurs en charge de la transmission, modalités de collecte, personnes publiques bénéficiaires des données, nature des données mises à disposition et maille territoriale à laquelle les données sont mises à disposition . (Consommation Produits Pétroliers).	Publication envisagée en février 2016
Article 179, V	Art L. 113-1 du code de l'énergie	Mise à disposition des personnes publiques de donnée relatives à l'énergie : personnes publiques bénéficiaires, nature des données mises à disposition, maille territoriale des données et modalités de leur mise à disposition (Chaleur).	Publication envisagée en février 2016
Article 186, I, 3°	Art. L. 592-44 du code de l'environnement	Modalités relatives à l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire.	Publication envisagée en décembre 2015
Article 186, I, 3°	Art. L. 592-45 du code de l'environnement	Modalités d'organisation et de fonctionnement de Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire.	Publication envisagée en décembre 2015

ossicis icg		- LOT II 2013-772 du 17 dout 2013 leidtive a 16	a ii Tage 10 sui 1
Article 187, 3°	Art. L. 311-5-3 du code de l'énergie.	Valeurs limites d'émissions des gaz à effet de serre	Publication envisagée en février 2016
Article 187, 3°	Art 311-5-5, code de l'énergie	Réforme de l'autorisation d'exploiter des installations de production d'électricité.	Publication envisagée en décembre 2015
Article 188, III, 2°	Art L229-26 du code de l'environnement	Modification du décret n° 2011-829 du 11 juillet 2011 relatif au bilan des émission de gaz à effet de serre et au plan climat-énergie territoriale.	Publication envisagée en décembre 2015
Article 190		Modalité de comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre du territoire en vue d'un plan climat- air-énergie territorial.	Publication envisagée en décembre 2015
Article 197	Article L. 222-3-1 du code de l'environnement	Articulation entre les schémas régionaux biomasse et la stratégie nationale de mobilisation de la biomasse.	Publication envisagée en février 2016
Article 199, IV		Expérimentation de flexibilité par les gestionnaires du réseau public de distribution d'électricité.	Publication envisagée en février 2016
Article 201, I	Art L 124-1 du code de l'énergie	Personnes et organismes bénéficiaires du remboursement par chèque-énergie.	Publication envisagée en novembre 2015
Article 201, I	Art L 124-1 du code de l'énergie	Conditions d'application du dispositif du chèque énergie, modalités transitoires de mise en œuvre pour assurer la continuité avec le dispositif existant.	Publication envisagée en novembre 2015
Article 201, III, 3°	Art L 121-8 du code de l'énergie	Modalité de la compensation totale ou partielle en raison de la mise en œuvre de la tarification spéciale dite produit de première nécessité, par la contribution au service public de l'électricité.	Publication envisagée en novembre 2015
Article 201, III, 8°	Art L 124-5 du code de l'énergie	Conditions dans lesquelles la mise à disposition des données de comptage en application des articles L. 341-4 et L. 453-7 s'accompagne d'une offre, par les fournisseurs d'électricité et de gaz naturel, de transmission des données de consommation, exprimées en euros, au moyen d'un dispositif déporté.	Publication envisagée en novembre 2015
Article 203, IV	Art L 361-1 du code de l'énergie	Adaptation des schémas régionaux de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3ENR) à l'Outre-mer et en particulier mode de calcul des moyennes pondérées des quotes-parts.	Publication envisagée en décembre 2015
Article 206, I	Art. L. 4433-7 du code général des collectivités territoriales	Modification du décret n°2011-678 du 16 juin 2011 relatif aux schémas régionaux du climat, de l'air et de l'énergie et des articles R. 222-1 à 222-7 du code de l'environnement qu'il a créés.	Publication envisagée en février 2016
Article 208		Enlèvement, traitement et recyclage des véhicules usagé : obligations des associations et de l'État.	Publication envisagée en octobre 2015
Article 213	Art L121-7 du code de l'énergie	Modification du décret n°2004-90 du 28 janvier 2004 relatif à la compensation des charges de service public de l'électricité.	Publication envisagée en décembre 2015